

Monnaie*.—L'étalon monétaire du Canada est l'or au titre de 900 millièmes (23·22 grains d'or pur valent un dollar). En vertu de la loi du cours monétaire uniforme de 1871, la monnaie d'or a été autorisée, mais la frappe n'en fut toujours que très limitée. Il n'y a pas eu frappe de pièces d'or depuis 1919. Le souverain et le demi-souverain anglais, de même que l'aigle, le demi-aigle et le double-aigle des États-Unis ont cours légal. La monnaie divisionnaire consiste en pièces d'argent de \$1, de 50, 25 et 10 cents, en pièces de nickel de 5 cents et en pièces de bronze de 1 cent. Cette monnaie divisionnaire d'argent a cours légal jusqu'à concurrence de dix dollars. Les pièces de 5 cents ont cours légal jusqu'à \$5 et la pièce de bronze de 1 cent jusqu'à 25 cents. Il n'y a aucune disposition concernant le rachat de la monnaie divisionnaire. Un tableau, à la page 821 de l'*Annuaire* de 1941, donne les particularités de poids légal, de titre, etc. des pièces de monnaie en circulation.

5.—Pièces de monnaie canadienne en circulation, 31 décembre 1939-1948

NOTA.—Les chiffres portent sur les frappes nettes de pièces. Les chiffres de 1901-1925 figurent à la p. 884 de l'*Annuaire* de 1927-1928; ceux de 1926-1938, à la p. 988 de l'*Annuaire* de 1946.

Année	Argent	Nickel	"Tombac"	Acier	Bronze	Total	Par tête ¹
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
1939.....	32,236,145	3,355,906	—	—	3,276,771	38,868,822	3·45
1940.....	36,944,040	4,015,232	—	—	4,092,234	45,051,506	3·96
1941.....	40,339,221	4,467,463	—	—	4,648,567	49,455,251	4·30
1942.....	44,011,038	4,827,596	169,424	—	5,422,131	54,430,189	4·67
1943.....	51,009,046	4,826,033	1,407,424	—	6,300,627	63,543,130	5·38
1944.....	54,972,812	4,825,057	1,407,754	571,000	6,753,329	68,529,952	5·72
1945.....	58,327,590	4,823,237	1,407,462	1,521,170	7,499,263	73,578,722	6·07
1946.....	59,944,549	5,113,103	1,155,791	1,520,849	8,024,547	75,758,839	6·16
1947.....	61,049,986	5,503,117	868,994	1,520,647	8,382,327	77,325,071	6·15
1948.....	63,829,640	6,117,555	730,064	1,520,210	9,088,221	81,285,690	6·31

¹ Les chiffres par tête se fondent sur les estimations de la population figurant à la p. 162.

La Monnaie royale canadienne.—La Monnaie d'Ottawa, établie succursale de la Monnaie royale en vertu de la loi du monnayage (impériale), 1870, a été inaugurée le 2 janvier 1908. Par le chapitre 48, 21-22 Geo. V, elle a été constituée division du ministère des Finances, et par la proclamation du 14 novembre 1931, émise en vertu de l'article 3 de la loi, elle est devenue le 1^{er} décembre 1931 la Monnaie royale canadienne. Au début, les provinces de l'Amérique du Nord britannique et, plus tard, le Dominion du Canada faisaient frapper leur monnaie à la Monnaie royale de Londres ou à *The Mint, Birmingham, Ltd.* Les opérations de la Monnaie royale du Canada se limitaient d'abord à la production de pièces d'or, d'argent et de bronze ayant cours au pays, de souverains britanniques et de petites pièces frappées à forfait pour Terre-Neuve et la Jamaïque. Avant 1914, de petites quantités de matières d'or étaient affinées, mais durant la première guerre mondiale la Monnaie vint à l'aide du gouvernement britannique en établissant une raffinerie où près de vingt millions d'onces d'or sud-africain furent traitées pour le compte de la Banque d'Angleterre; le grand développement dans la suite de l'industrie minière de l'or au Canada a fait de l'affinage de l'or l'une des principales fonctions de la Monnaie. La plus grande partie de l'or fin sorti de l'or vierge expédié par les mines est livrée au ministère des Finances (depuis le 11 mars 1935, la Banque du Canada

* Révisé à la Monnaie royale canadienne, Ottawa.

† La loi du cours monétaire de 1910 pourvoyait à l'émission de pièces d'argent de 1 dollar et de 5 cents. La pièce de 5 cents a été frappée librement jusqu'en 1921. Elle a encore cours légal limité, mais elle a été remplacée par la pièce de 5 cents en nickel. En 1942 une nouvelle pièce de 5 cents en "tombac", alliage de cuivre-zinc, a été frappée afin de conserver le nickel pour les fins de guerre et cette pièce de monnaie a été remplacée en 1944 par une pièce de 5 cents en acier doux recouvert de chrome. La pièce courante est de nickel pur.